

CADRE DE REPONSE

Appel à candidature pour une autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un emplacement de vente pour des activités de restauration de type « food-truck »

Préciser la raison sociale de l'entreprise candidate

Le candidat devra préciser dans ce cadre de réponse les mesures et moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges par l'EPT GPSO.

TITRE I : GESTION ET ENTRETIEN DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION

Utilisation des espaces et des moyens mis à disposition

- Descriptif du véhicule : dimensions, aspect... (photo du véhicule à fournir)
- Disposition et emprise sur la parcelle mise à disposition
- Aménagement de l'espace dédié à la clientèle
- Besoin électrique : préciser la puissance totale demandée, le nombre et le type de prises sollicitées

Entretien des espaces mis à disposition

- Non dégradation de l'espace mis à disposition durant l'exploitation : mesures de protection mises en œuvre, corbeilles pour déchets mises à disposition de la clientèle
- Remise en état de l'espace mis à disposition après utilisation : gestion des déchets générés par l'activité

TITRE II : QUALITE DU SERVICE

Mesures prises pour la qualité de service :

- Commande / paiement : organisation de la gestion des flux d'accès au véhicule, à la caisse, modalités de paiement, etc...
- Présence de personnel : effectifs, qualification, organisation/missions
- Affichage plats / formules,

Mesurer la qualité de l'offre alimentaire

- Circuit d'approvisionnement (production locale, utilisation de produits transformés, etc...),
- Méthode de transformation et d'assemblage utilisée (fabrication sur place ou non)
- Carte de plats et formules proposés avec photos et incluant une information sur les quantités proposées,
- Carte des boissons proposées avec leur volume,

Qualité de l'offre tarifaire :

- Diversité et attractivité de la gamme de prix, offres de remise pour des publics ciblés (tarifs réduits pour les familles ou autres)
- Visibilité : descriptif détaillé des tarifs appliqués pour chaque produit / plat / formule,

Références : le candidat pourra mettre en avant son expérience et ses références s'il exerce dans le cadre d'un contrat similaire pour une autre collectivité, et notamment en Ile-de-France. Il indiquera à cet effet les renseignements suivants : la collectivité avec qui il a contracté, le lieu, les dates et les horaires de pratique de son activité.

Label / Certification : le candidat pourra mettre en avant l'obtention d'un label ou d'une certification et/ou également l'utilisation de produits labellisés

TITRE III : RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Mesures pour le respect de l'environnement :

- Caractéristiques du véhicule (énergie utilisée)
- Caractéristiques du matériel de cuisine (énergie utilisée)
- Mesures prises pour la gestion des eaux usées, huiles, graisse,
- Mesures prises pour les déchets générés : cuisine / clients
- Descriptif des produits utilisés pour la cuisine (bio...), et distribués à la clientèle pour la consommation (couverts, gobelets...)

Responsabilité sociale :

- Moyens utilisés pour assurer les normes d'hygiène et de sécurité : équipement du personnel en protections (gants, tablier, etc...), matériels de prévention (trousse de secours, extincteurs, etc...)
- Personnel, transmission des éléments suivants :
 - nombre de salariés global de l'entreprise, nombre de salariés dédié à l'activité du présent contrat,
 - types de contrat de travail des différents salariés,
 - mesures prises pour assurer des conditions de travail correctes pour le présent contrat,
- Le candidat transmettra les certificats fiscaux et sociaux, afin de permettre notamment à l'EPT de s'assurer que le candidat s'acquitte des formalités mentionnées aux articles L. 8221-34 et L. 8221-55 du Code du Travail relatives au travail dissimulé respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié.

TITRE IV : OFFRE FINANCIERE

La redevance d'occupation du domaine public se scinde en deux parties, une redevance fixe de 1 000 € et une variable proposée par le candidat. Celui-ci déterminera le montant de redevance variable qu'il entend verser à l'établissement public territorial, il ne pourra cependant pas être inférieur à 1 500 €. La meilleure proposition obtiendra la notation la plus élevée lors de l'analyse des offres.